

COMPTE-RENDU_SEANCE DU 10 AVRIL 2024_18H30

Excusés : Emmanuelle Mercier, Karine Nicolas, Éric Rodriguez, Maxime Dauvel pouvoir à Christelle Varache.

Vote des comptes administratifs:

Les comptes administratifs sont votés à l'unanimité.

- budget principal

Fonctionnement

Dépenses : 743 426,64

Recettes : 966 457,95

Excédent reporté de 2022 : 41 612,20

Résultat de clôture : + 264 643,51

Investissement

Dépenses : 632 732,03

Recettes : 519 675,78

déficit reporté de 2022 : 122 106,31

Résultat de clôture : -235 162,56

dépenses engagées : 19 916,00

recettes non émises : 0

- budget lotissement le Piruit

Fonctionnement

Dépenses : 844 303,89

Recettes : 493 187,89

excédent reporté de 2022 : 351 116,00

Résultat de clôture nul

Investissement

Dépenses : 367 198,73

Recettes : 734 397,46

déficit reporté de 2022 : 367 198,13

Résultat de clôture nul

- budget multiple rural

Fonctionnement

Dépenses : 0

Recettes : 3 466,40

excédent reporté de 2022 : 19 072,38

Résultat de clôture : + 22 538,78

Investissement :

Dépenses : 0

Recettes : 3 214,98

déficit reporté de 2022 : -3 214,98

Résultat de clôture : nul



- budget lotissement les Brossettes

Fonctionnement

Dépenses : 11 082,84

Recettes : 11 082,84

Résultat de clôture nul

Investissement

Dépenses : 11 082,84

Recettes : 0

Résultat de clôture : -11 082,84

Vote des taux d'imposition 2024

Les bases ayant suffisamment augmenté (+3,5%), il est décidé de ne pas modifier les taux d'imposition.

Pour mémoire : taxe foncière sur le bâti : 22,89% (taux départemental) + 15% = 37,89%

taxe foncière sur le non bâti : 42,16%

taxe d'habitation sur les logements vacants : 8,19%.

Vote des budgets primitifs 2024

- budget principal

Dépenses et recettes de fonctionnement : 815 222,95€

Dépenses et recettes d'investissement : 589 640,51€

- budget multiple rural

Dépenses et recettes de fonctionnement : 26 452,78€

Dépenses et recettes d'investissement : 3 000,00€

- budget lotissement les Brossettes

Dépenses et recettes de fonctionnement : 120 087,16€

Dépenses et recettes d'investissement : 130 000,00€

Les 3 budgets sont votés à l'unanimité.

Un prêt de 50 000€ va être contracté auprès de la Banque Postale pour financer les travaux de voirie. Il pourrait être envisagé d'installer 2 ralentisseurs à Saint-Martin. Une étude sera faite et présentée aux riverains.

Dotation de solidarité communautaire

Monsieur le Maire rappelle au conseil que Grand Cognac verse chaque année une dotation de solidarité communautaire aux communes membres de l'agglomération. Il est prévu que 50% du montant alloué soit versé en fonctionnement et 50% en investissement. Les communes peuvent cependant demander, par dérogation, à ce que la totalité de la DSC soit versée en fonctionnement.

Pour l'année 2024, la capacité d'autofinancement de la commune (38 000€) est inférieure à la DSC (46 800€). Le conseil municipal décide donc de demander le versement de la totalité de la DSC en fonctionnement.



Facturation services périscolaires

Nous disposons actuellement de 2 régies pour la cantine et la garderie. Il est souhaitable de passer à la facturation à la rentrée de septembre, dans un souci de gain de temps et de simplification. Ainsi les familles recevront des factures chaque mois et pourront régler par prélèvement, en ligne, par chèque ou en espèces à la trésorerie de Cognac.

De plus il est décidé de mettre en place la tarification sociale, qui offre l'accès au tarif d'1€ par repas, en fonction du quotient familial. L'Etat subventionne chaque repas au tarif social à hauteur de 3€.

Suppression du budget annexe lotissement le Piruit

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le lotissement du Piruit étant terminé, il est nécessaire délibérer pour clôturer le budget annexe.

Questions diverses

Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'association des maires ruraux, à hauteur de 100€ par an.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans la perspective de protéger ses aérodromes contre l'édification d'obstacles incompatibles avec la sécurité en vol, le Ministère des armées a identifié la nécessité de modifier le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de la base aérienne 709 de Cognac-Châteaubernard et demande l'avis des communes concernées.

Informations diverses

La cérémonie cantonale du 8 mai se déroulera à Sigogne. Les conseillers présents seront sollicités pour servir l'apéritif à l'issue de la cérémonie.

